

Compte rendu du Conseil 12 Avril 2022

Etaient présents : A. FERIOLI, B. LEFEVRE, J. HERY, M SIATKA, MC REICHART, E. LOMBARD, M. GERARD, R. MAILLARD, M. LACROIX, JM COLLARD, M. GIRON, S. MENNUNI-THIEBLEMONT, JM. FAVAUT

Etaient absents : H. KIEFFER avec pouvoir à D. SOLTANI
S. LEMAIRE avec pouvoir à M. GIRON,
J. PLANTEGENET avec pouvoir à A. FERIOLI
M. PERIN sans pouvoir
A. EICHWALD sans pouvoir

Election du secrétaire de séance : S. MENNUNI-THIEBLEMONT à l'unanimité

- **Le Maire** propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir : signature de deux conventions avec GRDF pour l'aménage du GAZ à Vertuzey et Ville Issey. Cet ajout est accepté à l'unanimité.
- **Emma LOMBARD**, fait la présentation du budget de l'eau équilibré e fonctionnement à 285 295.34€ et excédentaire en investissement à 88 121€ en dépense et 200 502.09€.

Le maire attire l'attention sur le fait que cette année encore le budget de l'eau est excédentaire et permet d'abonder le budget assainissement et de régler une partie de la participation à SEBL, l'objectif étant de réduire au maximum cet excédent. Budget adopté à l'unanimité.

- **Emma** passe ensuite à la présentation du budget de l'assainissement. Ce budget également très simple équilibré en fonctionnement à 198 820.00€ en dépenses et en recettes et en investissement pour 127 530.56€ en dépense et en recette.

Le maire précise que ces deux budgets sont présentés sans augmentation des tarifs. Budget adopté à l'unanimité.

- **Emma** présente enfin le budget général de la commune. Equilibré en fonctionnement à 1 358 492.07€ et 1 645 680.55€ en investissement.

Le Maire attire l'attention sur certains points notamment : la hausse de l'énergie et des carburants, sur les dotations plus faibles qu'en 2021, un gros effort cette année sur l'entretien des bâtiments, sur la très faible augmentation du chapitre des traitements. Sur les investissements le maire attire l'attention sur l'effort qui est proposé sur la sécurité notamment les créations de trottoirs, le marquage. Il précise aussi que cette année tous nos projets devraient être réalisés dans l'année, et donc que nous aurons à régler tout dans l'année, nous serons donc certainement amenés à actionner la ligne de trésorerie en attendant les subventions.

Bien sur nous ferons au mieux pour actionner cette ligne le moins possible pour limiter les intérêts. Le budget est adopté à 14 pour et 3 contre (R. MAILLARD, M. GIRON, S. LEMAIRE).

- **Vote des taux** : le maire propose de voter les taux identiques à l'année précédente. Sachant qu'en présentant le tableau 1259 la seule augmentation des bases amène une augmentation substantielle de 20 000€ les taux sont adoptés à l'unanimité.
- **Subventions aux associations** : compris dans le budget il convient de délibérer pour octroyer les subventions aux associations sportives, aux associations locales pour l'organisation des repas des anciens, aux associations foncières, à l'organisation de la fête patronale, aux forains. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- **Tarif de l'eau et de l'assainissement** : le maire après avoir exposé le budget propose de confirmer ce vote par la validation des tarifs de l'eau et de l'assainissement qui sont proposés à l'identique de l'année précédente. Proposition adoptée à l'unanimité.
- **Tarif des emplacements de taxis** : le maire rappelle que nous avons une convention avec Vignot et Commercy qui répartie le nombre de places par communes et également le tarif. La ville donne le montant et nous suivons cette proposition. Pour cette année la ville de Commercy à votre le même tarif que l'année précédente, il est donc proposé de maintenir ce tarif. Proposition adoptée à l'unanimité, en précisant que sur Euville nous avons 4 emplacements.
- **Location du site DE MARCH** : le maire rappelle la présentation qui nous avait été faite par le groupe de la société INFORM'ACTION. Cette dernière souhaitant avoir une réponse pour poursuivre la mise en place de leur projet, il est proposé au conseil de mettre en location le site avec un loyer modéré pendant 6 mois et plus élevé ensuite, sachant qu'il y a une partie des travaux qui seront pris à leur charge. Après réflexion il est proposé 300€ les 6 premiers mois et 500€ ensuite. La proposition est adoptée à 15 pour et 2 contre (R. MAILLARD, M. GIRON).
- **Nouveau taux assurance Groupe** : le maire informe le conseil que nous avons validé lors du dernier conseil l'adhésion à l'assurance groupe prise par le centre de gestion, sauf que entre-temps un décret est sortie par rapport à l'assurance décès ce qui augmente le taux de 0 08%. Il nous valider cette augmentation au risque de ne plus avoir de couverture du tout. La proposition est acceptée à l'unanimité.
- **Occupation du domaine public** : le maire fait lecture de la demande de monsieur Jean Louis REY qui sollicite l'autorisation d'aménager l'accès à son garage en enrobé. Le maire rappelle que ces autorisations sont accordées en précisant que le jour d'un aménagement général par la

commune cet aménagement peut être amené à être modifié. Dans ces conditions la proposition est accordée à 16 pour et un contre (S LEMAIRE)

- **Convention GRDF pour l'arrivée du gaz à Vertuzey** : le maire rappelle au conseil, que nous avons la possibilité d'amener le gaz aux particuliers à Vertuzey. Suite à une première enquête 16 foyers seraient intéressés. La part à charge de la commune serait de 20 000€. Pour se faire une convention de prise en charge est à signer avec GRDF. Le conseil autorise le maire à signer la convention à intervenir à l'unanimité.

- **Convention GRDF pour l'arrivée du gaz à Ville Issey** : le maire rappelle au conseil, que nous avons la possibilité d'amener le gaz aux particuliers à Issey. Suite à une première enquête 31 foyers seraient intéressés. La part à charge de la commune, compte tenu de la traversée de la voie SNCF et des grandes distances, serait de 120 000€. Pour se faire une convention de prise en charge est à signer avec GRDF. Le conseil autorise le maire à signer la convention à intervenir à l'unanimité, sous certaines conditions : le paiement en trois fois, que les études démarrent aussitôt la signature de la convention, que le montant de la participation pourra être revu à la baisse si d'autres foyers demandent un raccordement, et que si les travaux étaient amenés à ne pas se réaliser GRDF s'engage à rembourser les avances faites par la commune.

La Secrétaire de séance

Sophie MENNUNI-THIEBLEMONT